

Le Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 14 mai 2014

Le Conseil des Ministres s'est réuni, le Mercredi 14 mai 2014, au palais de la République, sous la présidence du Chef de l'Etat, son Excellence, Monsieur Macky SALL.

Au titre de sa communication du jour, le Président de la République a, dans un premier point, évoqué et déploré les nombreux décès causés par les accidents de la route survenus au cours de la semaine écoulée. Il a notamment relevé le violent choc ayant occasionné la mort de plusieurs personnes dont trois gendarmes, outre les blessés. Le Chef de l'Etat s'est incliné devant la mémoire des disparus, avant d'adresser ses condoléances attristées à leurs familles et à la Nation.

Portant à nouveau son attention sur les facteurs à l'origine de tels drames, le Président de la République a fermement engagé le Gouvernement à mettre en œuvre une campagne vigoureuse et efficace de communication et de sensibilisation, pour renforcer le moyen de la prévention routière.

Il a aussi invité le Gouvernement à s'assurer de la généralisation des contrôles techniques des véhicules de transport et à veiller au renouvellement accéléré des parcs de véhicules de transport de personnes et des gros porteurs, souvent impliqués dans les accidents. Le Chef de l'Etat a réitéré ses directives relatives à la modification consensuelle du Code de la route.

Concernant la prise en charge sanitaire des accidentés, le Président de la République a invité le Gouvernement à accélérer la réalisation du projet du Centre national de Traumatologie à Diamniadio, pour une meilleure gestion des urgences. Sous ce rapport, il s'agira de mettre en place, les moyens logistiques adéquats (ambulances, héliports et hélicoptères d'évacuation), pour secourir utilement les victimes.

Abordant la tenue du 9 au 18 mai 2014, de la 11ème Biennale de l'Art africain contemporain « DAKART 2014 », le Chef de l'Etat a saisi l'occasion de cet événement pour réitérer son attachement et son soutien à la communauté artistique.

En sa qualité de Premier protecteur des Arts et des Artistes, il s'est fortement réjoui de la vitalité de la création artistique nationale, dans tous ses domaines d'expression, malgré les difficultés rencontrées par les acteurs.

Il a, à ce sujet, demandé au Gouvernement, en rapport avec la communauté artistique du Sénégal, de mettre en œuvre un partenariat pour le renforcement de la création artistique (PARCA). Ce nouveau pacte devra susciter et consolider les vocations et productions artistiques, tout en optimisant la valeur ajoutée de notre potentiel culturel, dans l'économie nationale.

Le Président de la République a en outre engagé le Gouvernement à prévoir, à partir de 2015, la construction de l'Ecole nationale des Arts et Métiers (ENAM) sur le pôle urbain de Diamniadio, afin d'assurer à nos jeunes artistes, une formation moderne et une meilleure insertion dans le circuit économique. Il a également invité le Gouvernement à déployer un programme spécial d'acquisition par l'Etat et ses démembrements, des œuvres artistiques, en vue d'un soutien renforcé à la création.

Le Chef de l'Etat a, enfin, exhorté le Gouvernement à veiller, avant fin 2014, à la mise en place, en concertation avec tous les acteurs concernés, d'un système d'assurance et de protection sociale adapté au développement du secteur culturel.

Le Président de la République a évoqué dans le troisième volet de sa communication, la question du renforcement impérieux du dispositif de lutte contre la mortalité maternelle et infantile. A ce sujet, il a demandé au Gouvernement d'intensifier les actions de lutte contre la mortalité maternelle et infantile à travers la sensibilisation soutenue des femmes, l'extension des campagnes de vaccination contre les maladies infantiles, l'équipement adéquat des centres et postes de santé et le renforcement des personnels de santé, notamment dans les zones reculées ou enclavées du pays.

Concernant le dispositif de lutte contre la mortalité maternelle et infantile, le Président de la République a informé le Conseil de sa décision d'autoriser le recrutement exceptionnel, à partir de 2014, de 1 000 agents de santé dont 500 sages femmes, afin de matérialiser davantage sa politique d'amélioration de la santé maternelle et infantile.

Au titre de son agenda, le Chef de l'Etat a entretenu le Conseil de sa participation au 24ème sommet du Forum économique Mondial, qui s'est tenu du 7 au 9 mai 2014 à Abuja, sous le thème : « Accélérer une croissance inclusive et créatrice d'emplois ».

Le Président de la République a aussi informé le Conseil de la tenue à Dakar, les 14 et 15 juin 2014, de la Conférence sur le financement des Infrastructures en Afrique, qui va concerner seize (16) projets sélectionnés.

Le Premier Ministre a présenté au Conseil, une communication portant compte rendu hebdomadaire des activités gouvernementales, en mettant l'accent, entre autres, sur :

- La réunion sur les nouveaux mécanismes de financement de l'économie (FONSIS, BNDE, FONGIP) ;
- la cérémonie d'ouverture de la Journée internationale des sages-femmes ;
- la réunion technique sur le programme de construction de lycées professionnels ;
- le suivi des travaux de lutte contre les inondations ;

Sur le point relatif aux nouveaux mécanismes de financement, le Premier Ministre a informé le Conseil du démarrage des activités des trois établissements mis en place, avec des ressources mises à leur disposition.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural a rendu compte au Conseil de l'état d'avancement du processus de mise à disposition et de distribution des semences et du

matériel agricole, sur l'ensemble du territoire national. Le Ministre s'est félicité du déroulement des opérations.

Il a, par ailleurs, attiré l'attention du Conseil sur les menaces qui pèsent sur la zone des Niayes, à cause d'une urbanisation non maîtrisée et galopante.

Pour faire face à ce phénomène d'émiettement continu des terres de cultures dans cette zone des niayes, le Président de la République a décidé de mettre en application une réglementation adaptée, qui va désormais organiser la non-cessibilité des assiettes foncières, pour usage d'habitation.

Le Ministre de l'Economie et des Finances a entretenu le Conseil de la situation de l'économie nationale, en relevant des progrès comparativement à 2013, avec des indicateurs macro-économiques affichant à la fin du premier semestre 2014, des performances appréciables.

Concernant la revue de l'Instrument de Soutien à la Politique économique (ISPE) avec le FMI, le Ministre a noté, à mi-parcours, les bonnes perspectives empruntées par notre économie et constatées par tous les acteurs impliqués dans l'exercice.

Le Ministre en charge du suivi du Plan Sénégal Emergent a rendu compte au Conseil, de la disponibilité en fin mai 2014, de l'étude environnementale préalable à la réalisation de l'autoroute Diamniadio – Touba, un des projets phares du PSE.

Le Ministre du Commerce, de l'Entreprenariat et du Secteur informel a présenté au Conseil les conclusions issues de la réunion ad hoc des Ministres sur les accords APE. Il a noté l'accord trouvé entre le Comité et le Nigéria, afin de lever les réserves émises par ce pays, dans le cadre de la convention projetée, CEDEAO-Union Européenne.

Le Ministre a, par ailleurs, informé le Conseil de la baisse du prix du pain, à la suite de la chute des cours mondiaux de la farine, outre les effets positifs la concurrence entre meuniers. Ainsi, le prix du sac de farine de 50 kg, homologué 20 000 FCFA en 2013, est passé à 18 000 FCFA au premier trimestre de l'année en cours. Les prix des baguettes se présentent comme suit :

- 65 grammes..... 50 FCFA ;
- 125 grammes..... 100 FCFA ;
- 190 grammes..... 150 FCFA.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le conseil a adopté :

§ Projet de loi relative à la gouvernance des universités publiques sénégalaises

§ Projet de décret portant code des marchés publics

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

§ Madame Maymouna Diop SY, Ambassadeur du Sénégal aux Pays Bas, est nommée, cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Sauli Niinistö, Président de la République de Finlande, avec résidence à la Haye ;

§ Monsieur Sahite Sarr SAMB, Conseiller aux Affaires culturelles, précédemment Conseiller technique au Ministère de la Culture et du Patrimoine, est nommé, Directeur général du Théâtre national Daniel SORANO, en remplacement de Monsieur Massamba GUEYE ;